



BOURSE D'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE & CULTURELLE

SAISON 25-26

DISPOSITIF DE LA MUNICIPALITÉ À DESTINATION DES
JEUNES VILLENAVAIS VALABLE POUR UNE SEULE ACTIVITÉ
DANS L'ANNÉE, ASSOCIATIVE OU MUNICIPALE

30 € ou 50 € de réduction annuelle sur votre adhésion !

CONDITIONS :

- Être villenavais et âgé de 5 à 21 ans
 - Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1300 € et/ou être sorti du système scolaire ou être en apprentissage
 - Adhérer à une association éligible au dispositif ou une activité municipale : écoles de danse, musique, théâtre et piscine.
- 
- 
- 
- 

COMMENT S'INSCRIRE ?

Se rendre à la Direction sports, vie associative et logistique avec les justificatifs suivants :

- ou** ➤ Attestation de quotient familial la plus récente (CAF ou MSA)
- ou** ➤ Déclaration des revenus de l'année précédente
- Copie du certificat d'apprentissage et tout document justifiant de la situation du bénéficiaire.

ACTIVITÉ DANS UNE ASSOCIATION :

Vérifier avec le service que l'association est éligible au dispositif. Le coupon, établi en fonction de votre QF, est à remettre à l'association qui, lors de l'inscription, le déduira de votre cotisation.

ACTIVITÉS PISCINE MUNICIPALE

Un coupon spécifique « piscine municipale » établi en fonction de votre QF est à remettre à la piscine pour finaliser l'inscription pour les activités « éveil aquatique, section 4 nages et natation adultes » de 5 à 21 ans.

ÉCOLES MUNICIPALES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La réduction en fonction de votre QF est faite directement sur votre compte famille après inscription auprès du service culturel, pour les écoles municipales de danse, musique et théâtre.

MONTANT DE LA BOURSE

Quotient familial retenu	Valeur coupon
< 600 €	50 €
601 à 1300 €	30 €

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Direction sports, vie associative et logistique

route de Léognan, complexe de la piscine

05 57 99 52 14

www.villenedornon.fr

rubrique **Grandir et aider /**

bourses d'aides à la pratique sportive et culturelle

villenedornon.fr

